

*Impôt sur le revenu*

la même déduction même si elle accomplit à peu près les mêmes tâches.

Nos bûcherons qui travaillent en forêt alors qu'ils peuvent déduire le coût de leurs scies mécaniques, ne peuvent pas déduire le coût des vêtements dont ils ont pourtant besoin pour se protéger contre le froid de nos hivers canadiens. Le menuisier qui travaille à son compte et que vous engagez pour des travaux mineurs à votre résidence peut déduire le coût de ses outils, alors que le même homme, s'il venait vous rendre les mêmes services, ne pourrait pas déduire le coût de ses outils s'il était à l'emploi d'une entreprise de construction. Le juge ne peut pas déduire le coût de la toge qu'il doit porter dans l'exercice de ses fonctions, alors que l'avocat qui exerce sa profession dans la même enceinte peut déduire le coût de sa toge.

La soumission à l'impôt des subventions gouvernementales à l'industrie et l'obligation de déduire le montant de ces subventions de la valeur du matériel dans le cadre de l'amortissement fiscal signifie en réalité que ces subventions non imposables sont bel et bien imposables, ce qui ne semble pas tenir suffisamment compte de ce que l'amortissement, ou la dotation au compte d'amortissement, a pour but de mettre des fonds en réserve pour assurer le remplacement du matériel lorsqu'il sera devenu désuet. Il est évident que les réductions d'impôt accordées aux titulaires de revenus faibles et moyens sont des mesures utiles, propres à stimuler la consommation et à aider notre économie dans cette situation critique. Les suggestions présentées à ce sujet par le Conseil économique du Canada n'auraient pas dû être écartées sans autre réflexion par le gouvernement.

Les crédits d'impôt prévus à l'intention des sociétés qui fournissent des emplois dans les régions de faible croissance et de celles qui donnent du travail aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail—le taux de chômage est chez eux extrêmement élevé—sont des mesures pour lesquelles je félicite le gouvernement. Les formules nouvelles proposées pour accélérer les travaux industriels de recherche et de développement dans les domaines où notre pays est particulièrement avantagé s'imposaient de toute urgence et auraient dû être adoptées il y a déjà longtemps. Il y aurait également intérêt à adopter une politique de stimulation des petites entreprises, sans augmenter pour autant les tracasseries administratives dont elles ont tant à se plaindre.

Nous devons nous fixer pour objectif de rétablir et de maintenir le potentiel de croissance réelle de notre économie, dans le plein emploi et la stabilité des prix. Il s'agit là d'un objectif tout à fait valable et parfaitement légitime. Et même si nous ne pouvons l'atteindre, sa recherche nous permettra d'améliorer singulièrement nos performances économiques. Car depuis 10 ans, nous n'avons pas une économie très brillante, nous aurons peut-être plus d'un million de sans-travail au cours de l'hiver qui vient et l'inflation continue de saper notre vigueur économique. Un des principaux sujets d'inquiétude est la baisse de notre productivité et de notre compétitivité internationale. Les 10 milliards de déficit extérieur au poste de produits manufacturés sont imputables, en partie du moins, au retard que nous avons pris sur le plan du progrès technologique.

Il s'agit là d'un facteur de la plus haute importance et dont il n'a pas été tenu compte dans notre politique fiscale. Cette

[M. Howie.]

détérioration de notre balance économique commerciale est sans doute le plus sérieux de nos revers économiques. Nous consommons plus que nous ne produisons, et pour combler l'écart nous empruntons à l'étranger. Il faut entreprendre un effort massif d'assistance aux entreprises canadiennes, sous la forme de stimulants fiscaux, afin de réaliser des innovations techniques dans le domaine où nous avons un avantage propre. Il est évident qu'avec nos ressources humaines et financières, il faudrait nous montrer sélectifs dans ce programme. Il faudrait nous concentrer sur des secteurs où nous possédons des avantages de départ. Ces secteurs comprennent l'agriculture, nos ressources en eau non salée, les ressources de nos trois océans, et nos industries fondées sur l'extraction du minerai et d'autres produits chimiques. Les machines agricoles et le matériel minier en sont des exemples.

Une politique fiscale imaginative pourrait beaucoup contribuer à inciter les petites et grandes entreprises à améliorer leur technologie. Si elle était appliquée à l'industrie, on pourrait accroître notre produit national brut et par des mesures de planification, permettre aux produits canadiens de pénétrer de nouveau sur les marchés mondiaux et en occuper une part croissante. Il faut absolument que le Canada retrouve sa supériorité technologique dans le domaine de la production de biens destinés aux exportations si nous voulons maintenir notre niveau de vie actuel et créer des emplois sûrs pour nos compatriotes sans engendrer de graves perturbations sociales. Laissez-moi vous donner un exemple. Le Canada a toujours été un grand exportateur de produits à base de pulpe et de papier. Actuellement, les plantations de l'Amérique du Sud et de l'Europe peuvent produire des arbres pouvant être commercialisés en l'espace de six à dix ans comparé à la période de 40 à 50 ans qu'il nous faut. Voilà un secteur qui nécessite beaucoup d'attention de toute urgence, si nous voulons utiliser des mesures incitatives pour améliorer notre productivité. J'en aurai davantage à dire sur ce sujet particulier dans les prochains jours.

La clause de ce bill prévoyant un crédit d'impôt à l'investissement de 5 à 10 p. 100 est un moyen qui peut être utilisé pour financer de nouvelles percées technologiques, mais cela nécessitera une stratégie plus élaborée et bien plus dynamique que cette simple mesure. Des effets produits par un crédit d'impôt dépendent en grande partie de l'ampleur du stimulant fiscal et de la période pendant laquelle il sera en vigueur. La recherche et le développement constituent une activité importante et coûteuse et un simple crédit d'impôt de 5 à 10 p. 100 n'allant pas de pair avec une politique en prévoyant clairement la durée n'aura pas autant de répercussions positives qu'un crédit de 20 à 25 p. 100 garanti pour dix ans.

La part du PNB que les gouvernements américain, allemand et japonais consacrent à la recherche et au développement est deux fois plus élevée que la nôtre. Les Japonais ont accru leurs efforts de vente sur le marché international en ce qui concerne des produits déjà existants et ils ont mis au point de nouveaux produits grâce à des recherches subventionnées par le gouvernement. Le gouvernement japonais a par exemple dépensé 214 millions de dollars au cours des cinq dernières années pour aider son industrie informatique à concurrencer les ordinateurs IBM de la série 370. Nous ne disposons plus d'un ministre de la Science et de la Technologie à plein temps au Canada; il nous en faudrait pourtant un. Notre droit fiscal est devenu si